



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU 01/06/2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT ET LE PREMIER JUIN A 18H45

Délibération 2018-0106-18

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine THOURET, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Isabelle OSCHÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Henriette ROYAL CALCAGNO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christophe BRUNENGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cathy CLERMONT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	H. ROYAL CALCAGNO	
Dominique CESARINI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cathy LEHMANN-SOULIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lionel GUIDI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Florence BERTOLOTTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean- Louis GALLO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D. LAURENT	
Pascale BAFFIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Frédéric SOFFIOTTI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. GUIDI	
Thierry GRIMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Adrien BERGES	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D. CESSARINI	
Eliane CAMOSSETTO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Stéphane COTTA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maryse PINEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Frédéric BISSIAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Florence ARNOLD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine FERRERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Bertrand MORIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine PASQUETTI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. FERRERO	
Arnaud POGGI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R. COLSON	
Franck ROSTAGNI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance : Florence BERTOLOTTI

Objet : Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et incomplet et des emplois non permanents.

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi permanent, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Afin d'assurer une continuité du service public, Mme le Maire demande au conseil municipal de réactualiser les emplois non permanents du tableau des cadres par la création d'emplois à temps non complet et à temps complet sur la base de contrats CDD pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois et rémunérés au 1^{er} échelon de la grille indiciaire C1; et ce en intégrant les fins de contrats aidés et en anticipant sur les besoins à venir aux vus de l'accroissement temporaire des activités, et de la nouvelle organisation du service cantine à la rentrée.

Mme le Maire propose le tableau des emplois non permanent comme suit

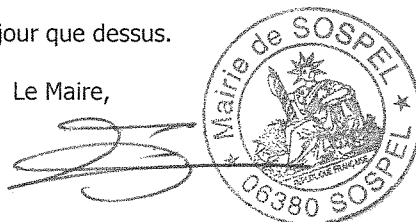
EMPLOIS NON PERMANENT		
Cadres d'emplois		Nombre d'emplois
Toutes filières	Contrat durée déterminée pour remplacement d'agent sur emploi permanent (temps partiel, congé annuel, maladie, maternité, adoption, etc.)	Durée de L'absence
Hors Cadres d'emplois		Nombre d'emplois
Maître-nageur sauveteur piscine municipale accroissement saisonnier d'activité (CDD /indemnité forfaitaire IB 565)		1
Vacataire « Artiste restauration patrimoine » rémunération forfaitaire par acte		1
Vacataire « Intervenant Conférencier » rémunération forfaitaire par acte		1
Agent d'animation contractuel TNC 6 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1		2
Agent d'animation contractuel TC pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1		2
Agent technique contractuel TNC 20 heures pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1		1
Agent technique contractuel TNC 25 heures pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1		1
Agent technique contractuel TC pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité 1 ^{er} échelon de la grille indiciaire C1		5
CUI-CAE CDD TNC 20h service voirie		1
CUI-CAE CDD TNC 20h service sortie des écoles et entretien		1
Contrat d'avenir CDD 36 mois TC service écoles et périscolaire et autres		2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ☞ **APPROUVE** le tableau des emplois permanents à temps complet et incomplet et des emplois non permanents.
- ☞ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2018.
- ☞ **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le ou les recrutements.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Le Maire,



Votes		Commentaires
Pour	L'unanimité	
Contre		
Abstention		